

Date de rédaction du règlement de consultation : 16 avril 2019

Procédure de consultation utilisée : marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent règlement de consultation comporte 7 pages numérotées de 1 à 5

SOMMAIRE

Article 1^{er} : objet du marché

Article 2 : définition des lots

Article 3 : forme du marché

Article 4 : conditions de la consultation

Article 5 : conditions d'agrément de l'offre

Article 6 : conditions de paiement

Article 7 : pièces constitutives du marché

Article 8 : qualités et responsabilité

Article 9 : réserves

Article 10 : exécution spécifique du contrat et résiliation

Article 11 : comptable assignataire du marché

Article 12 : compétence juridictionnelle

Préambule :

Chaque candidat devra obligatoirement remplir les tableaux du présent document lorsqu'ils sont présents, ou fournir les annexes présentant certaines situations lorsqu'elles sont demandées. L'absence de réponse pourra être considérée comme une omission volontaire susceptible d'entraîner l'exclusion du marché.

Article 1 – objet du marché

La consultation a pour objet la passation d'un marché de matériel pour le Lycée FILLOD à Saint Amour.

Article 2-1 définition de lots

Lot n°01 :

N°	Désignation
1	TABLE DE DECOUPE PLASMA

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Dimension : 1500x3000- Epaisseur de coupe 30 mm- Alimentation en air |
|--|--|

2-2 Les conditions de service après-vente pour la machine

Les conditions de service après-vente sont les suivantes :

- Frais de livraison inclus
-

Article 3 – présentation des offres des candidats

Les candidats présentent leur offre par lot qui reprend dans les détails les prestations expressément demandées dans le présent document « cahier des charges – règlement de consultation » une rubrique complémentaire peut être adjointe et faire figurer des prestations qui peuvent sembler nécessaire au candidat.

Article 4 – forme du marché

Le marché est un marché à bon de commande qui s'exécutera entre le 17 avril 2019 et le 1^{er} juin 2019.

Article 5 – conditions de la consultation

Article 5-1 adresse de la consultation

Les entreprises intéressées peuvent fournir leurs propositions de prix par courrier adressé à Monsieur VALLEE gestionnaire du Lycée Fillod 39160 SAINT-AMOUR.

- **Article 5-2 personne en charge de renseigner les candidats en négociations techniques.**

Des renseignements peuvent être recueillis auprès de Monsieur PAUL Jean-Luc DDFPT du Lycée.
A l'issue de la consultation, Messieurs VALLEE, PAUL seront les interlocuteurs désignés pour les candidats retenus.

- **Article 5-3 modalités d'agrément de la candidature**

Le candidat fournit une proposition de prix et un acte d'engagement pour le lot auquel il répond.

L'offre de prix est transmise en courrier recommandé avec AR, sous double enveloppe ;

L'enveloppe n° 01 avec la mention « NE PAS OUVRIR – MARCHE PUBLIC POUR LE LYCEE FILLOD – FOURNITURES D'OUTILS. » contient :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir
- La copie du jugement prononcé, en cas de redressement judiciaire
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- DC4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marché public).

L'enveloppe n° 02 doit contenir l'offre du candidat avec la mention « NE PAS OUVRIR – MARCHE PUBLIC POUR LE LYCEE FILLOD – FOURNITURE DE MATERIEL »

L'offre de prix, contenue dans l'enveloppe n° 02, doit comporter à peine de nullité :

- L'acte d'engagement y compris les prix demandés
- Le règlement de consultation et le cahier des clauses techniques particulières signé sur chaque feuillet y compris les annexes 1
- DC4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marché public)
- L'annexe 1 demandée
- Un relevé d'identité bancaire, banque domiciliée en France

- **Article 5- 4 l'expression du prix et sa validité**

- a) Les dispositions communes

Le prix est exprimé en Euros. Il est fixé pour le lot toutes taxes comprises (taxe de transport, taxe d'aéroport, taxe de séjour, TVA à 20%.

Le prix ne peut faire l'objet d'une réévaluation sauf pour des raisons liées à la survenance de circonstances nouvelles étrangères à la volonté des parties et entraînant un bouleversement des conditions économiques du contrat.

- d) Calendrier des opérations

L'ouverture des plis sera réalisée le VENDREDI 10 MAI 2019 à 10 heures, par le représentant de la personne responsable du marché.

Cependant les offres peuvent être remise directement contre récépissé LE VENDREDI 10 MAI 2019 à 10 heures au secrétariat du Lycée Fillod 39160 SAINT-AMOUR.

Chaque candidat sera informé des résultats de la consultation à compter du 10 MAI 2018.

Le titulaire du marché sera avisé par courrier avec AR au plus tard le 25 MAI 2019.

- e) La durée de la consultation

La réception des propositions de prix limitée au 10 MAI 2019 à 10 heures.

- f) Le choix du candidat

Monsieur le Proviseur du Lycée Fillod, ordonnateur des dépenses et des recettes, choisit le candidat selon les critères fixés à l'article 7 de la présente consultation.

Article 6 – conditions d'agrément de l'offre

Outre les conditions de réception de la candidature, sera retenue l'offre la mieux-disant.

Seront pris en considération dans l'ordre croissant et selon les ordres de valeur.

- A) Le prix : pondération 0.2
- B) L'adéquation de l'offre aux besoins matériels du lycée/Qualité du matériel : pondération 0.4

- C) Qualité du service apporté (livraison, SAV... : pondération 0.3
- D) Garanties financières/sociales/environnementales : 0.1

Article 7 – conditions de règlement

Les conditions et modalités de paiement

Le règlement s'effectue par un mandat administratif. Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement et à l'issue de la livraison des matériels.

Article 8 – pièces constitutives du marché

Les documents contractuels sont au nombre de deux :

- L'acte d'engagement et ses annexes 1 – 2 renseignées
- Le règlement de consultation et règlement de consultation signé sur chaque feuillet y compris les annexes.

S'agissant d'un contrat de droit public aucun autre document ne sera adjoint aux pièces constitutives du marché telles que définies supra.

S'agissant d'un contrat de droit public, les conditions générales de vente du candidat pouvant figurer sur ses tarifs, factures ne sont pas applicables au présent marché.

Dès la notification du marché, le pouvoir adjudicateur délivre, sans frais, au titulaire contre reçu, une copie des pièces contractuelles certifiées conforme aux originaux.

Article 9 – Qualité et responsabilité

- **Article 9-1 qualité du prestataire**

Le candidat devra démontrer par tous moyens ses compétences dans le domaine objet de la consultation et démontrer par la présentation de prestations réalisées auprès d'autres établissements scolaires.

Ce document attestant la compétence fera l'objet de l'annexe 2.

- **Article 9-2 responsabilité du prestataire**

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le bailleur atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour des dommages matériels ou corporels.

Article 10 – réserves

Si les propositions reçues par le lycée ne sont pas intéressantes financièrement et qualitativement, l'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions de prix et de poursuivre par une mise en concurrence simplifiée à chaque besoin.

Article 11 – exécution spécifique du contrat et résiliation du contrat

- **Article 11-1 prérogative de la personne publique**

